

## AVIS PUBLIC - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Conformément à l'article 956, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2021 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023.

Considérant les Arrêtés Ministériels, numéro 2020-074 en date du 2 octobre 2020 et 2020-049 en date du 4 juillet 2020 :

La séance extraordinaire du conseil municipal prévue le 8 décembre 2020, sera à huis clos et en vidéo-conférence:

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à municipalite@sasr.ca ou par téléphone au 450-787-3497 au plus tard à midi, le mardi 8 décembre 2020. Les réponses aux questions seront répondues lors de la séance extraordinaire et seront disponibles en ligne au www.saint-antoine-sur-richelieu.ca/municipalite/proces-verbaux.

Veuillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 27 octobre 2020.

Véronique Piché Directrice générale